

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE

Siège Social : 2 , rue de Turquie -1001 Tunis-

La Banque de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3^{ème} trimestre 2012.

	Du 01/07/2012 au 30/09/2012	Du 01/07/2011 au 30/09/2011	sept.-12	sept.-11	déc.-11
1 - Produits d'exploitation bancaire	60 163	58 689	177 580	181 274	235 950
Intérêts	45 580	45 048	129 023	134 865	175 694
Commissions en produits	9 151	8 408	27 584	25 138	34 342
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	5 432	5 233	20 973	21 271	25 914
2 - Charges d'exploitation bancaire	20 847	20 513	58 135	64 140	82 806
Intérêts encourus	20 550	20 287	57 185	63 404	81 756
Commissions encourues	297	226	950	736	1 050
Autres charges					
3 - Produit Net Bancaire	39 316	38 176	119 445	117 134	153 144
4 - Autres produits d'exploitation	142	117	374	388	596
5 - Charges opératoires, dont :	10 395	9 918	31 542	27 771	39 646
Frais de personnel	7 560	7 252	23 155	20 465	28 934
Charges générales d'exploitation	2 835	2 666	8 387	7 306	10 712
6 - Structure du portefeuille au bilan	-	-	358 842	296 765	350 888
Portefeuille titres commercial	-	-	140 653	99 347	140 232
Portefeuille titres d'investissement	-	-	218 189	197 418	210 656
7 - Encours net des crédits (1) (hors dotation aux provisions de la période)	-	-	2 937 256	2 762 464	2 860 432
8 - Encours des dépôts, dont :	-	-	2 502 069	2 363 031	2 401 451
Dépôts à vue	-	-	826 193	717 471	743 619
Dépôts d'épargne	-	-	633 482	567 784	592 776
9 - Emprunts et ressources spéciales au bilan	-	-	61 707	84 578	78 244
10 - Capitaux propres apparaissant au bilan (2)	-	-	471 414	440 748	440 748
(1) Chiffres décembre 2011 tenant compte des provisions					
(2) Compte non tenu du résultat de la période					

1 - Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

La Banque de Tunisie est un Etablissement de crédit au capital de 112.500.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie, notamment la circulaire n° 91/24 du 17/12/1991 et la note n° 93/08 du 30/07/1993.

2 - Principes comptables appliqués :

Les indicateurs d'activité de la Banque de Tunisie sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1 Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont constatés aux comptes de résultat en assurant la séparation des périodes. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 (et 5) définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

2.2 Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3 Règles de comptabilisation des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de Septembre 2012. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/09/2012.

2.4 Encours des crédits

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur des créances douteuses. Ces provisions ne tiennent pas compte de la dotation de la période.

2.5 Encours des dépôts

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6 Emprunts et ressources spéciales

Les ressources spéciales sont composées de ressources budgétaires et extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3 - Faits marquants à la fin du 3^{ème} Trimestre 2012

A la fin du 3^{ème} trimestre 2012, l'évolution de l'activité de la Banque de Tunisie s'est correctement poursuivie conformément aux objectifs tracés:

- **Les crédits à la clientèle** (net des provisions constituées au 31/12/2011) augmentent de 6,3% soit un accroissement de 175 millions de dinars. Cette augmentation a touché toutes les composantes des crédits aux entreprises et aux particuliers. La structure des crédits est comme suit : 80% entreprises et professionnels et 20% particuliers. Les crédits à moyen et long termes accordés aux entreprises progressent de 5% entre Septembre 2011 et Septembre 2012.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en progression de 5,9% pour passer de 2.363 millions de dinars fin Septembre 2011 à 2.502 millions de dinars fin Septembre 2012. Cette évolution est la résultante d'une augmentation des dépôts à vue de 15,2%, d'une croissance des dépôts d'épargne de 11,6%, compensée par une baisse des dépôts à terme de (-373) millions de dinars (ou -46,7%).
- **Les produits d'exploitation bancaire** diminuent de -2,0%, atteignant ainsi 177.580 millions de dinars au 30/09/2012 contre 181.274 millions de dinars au 30/09/2011. Cette diminution provient essentiellement des intérêts (-4,3%) à cause de la baisse sensible des taux sur le marché monétaire. Les commissions bancaires sont en évolution de 9,7% grace au développement de l'activité.
- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en baisse de -9,4% d'une année à l'autre. Cette diminution est rendue possible grâce à l'amélioration de la structure des dépôts et à la maîtrise des coûts des ressources sur le marché monétaire.
- **Le Produit Net Bancaire** passe de 117.134 millions de dinars au 30/09/2011 à 119.445 millions de dinars au 30/09/2012, enregistrant ainsi une progression de +2,0%.
- **Les charges opératoires** enregistrent une augmentation de +13,6%, due à la hausse des frais du personnel de +13,1% et des charges générales d'exploitation de +14,8% entre Septembre 2011 et Septembre 2012.